



Genève, le 15 février 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Anne Hiltpold présente sa feuille de route 2023-2028 pour le DIP

La conseillère d'Etat Anne Hiltpold a présenté ce jour sa feuille de route pour la législature 2023-2028. Articulé autour des trois axes de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ce document propose 17 mesures qu'elle souhaite mettre en œuvre durant cette législature.

Parmi les 17 mesures présentées, et après avoir exposé sa vision de l'école, Anne Hiltpold a mis l'accent sur 6 d'entre elles qui marquent ses projets prioritaires pour les 4 années à venir.

Concernant l'instruction publique, la mise en œuvre de **l'horaire continu à l'école primaire** est un des projets phares de la législature. Ce projet s'inspire de celui de l'école des Eaux-Vives qui l'applique depuis plusieurs années à satisfaction de l'équipe enseignante et des familles concernées. Il conviendra aussi de **réformer le cycle d'orientation** afin de lui rendre sa fonction initiale: celle d'orienter. S'assurer que tous les élèves terminent leurs trois années de cycle en ayant acquis les compétences fondamentales qui leur permettront de rejoindre directement une filière qualifiante du secondaire II est aussi une des priorités de la magistrate.

Pour le secondaire II, Anne Hiltpold souhaite raccourcir la durée des parcours et proposer des parcours de réussite, en lieu et place d'échecs successifs. **Faire évoluer l'offre de l'enseignement secondaire II et rendre le système plus lisible**, afin de proposer des voies de formation plus directes, est une mesure essentielle qui fait partie des axes forts de l'action de la magistrate.

Pour les élèves choisissant la voie professionnelle, le DIP entend **soutenir l'entrée directe (dès la sortie du cycle) en formation professionnelle duale** (en entreprise et à l'école) et **augmenter l'offre de places d'apprentissage en entreprise**. Il s'agira de faire connaître les métiers que les jeunes peuvent apprendre à travers l'apprentissage, ainsi que les perspectives en termes d'employabilité ou de formation ultérieure, de renforcer l'image de l'apprentissage auprès des familles et d'améliorer l'accès des entreprises aux cycles d'orientation.

Afin de répondre à sa mission, l'école doit être un espace sûr, sécurisant et propice à la qualité des apprentissages, que ce soit pour les élèves ou le personnel enseignant. La lutte contre la violence, contre le (cyber) harcèlement et les actions en faveur d'**un climat scolaire sain** sont des mesures phares proposées par Anne Hiltpold. Concrètement, il est prévu de généraliser et de renforcer les actions de prévention, et également de retrouver une forme de respect de l'autorité, en particulier de l'enseignant.

Dans le domaine de la jeunesse, le département affiche une volonté forte de soutenir le

meilleur développement de l'enfant, et ce dès sa conception. Pour ce faire, **il déploiera un plan d'action interdépartemental sur les 1000 premiers jours de l'enfant**, cette période si cruciale pour son développement et sa santé. Le soutien et l'accompagnement des parents dans la parentalité en fait partie ainsi que le plan de mesures pour renforcer l'accueil préscolaire.

Anne Hiltbold conclut sur le message suivant: "Je suis consciente que le rôle joué par le DIP est capital pour les enfants et pour la société en général. Mon but est triple: je vais travailler avec toutes les personnes concernées pour que les enfants vivent, apprennent, étudient et se construisent en sécurité, qu'ils terminent leur scolarité avec une certification en ayant trouvé la voie qui leur convienne et qu'ils deviennent des adultes responsables, engagés, épanouis et heureux".

Annexe: [Feuille de route 2023-2028 – Mesures pour la législature](#)

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Lauranne Peman-Bartolini, secrétaire générale adjointe chargée de la communication, DIP, T. 079 173 19 86.